



Nyon, le 28 août 2007

Au Conseil intercommunal du district de Nyon

Préavis du Comité de direction n° 33-2007

Concerne : Demande de crédit exceptionnel d'un montant de CHF 130'000.— permettant l'aménagement des nouveaux locaux (mobilier et informatique) ainsi que la réalisation du plan de communication de la législature

Responsable : Pierre-André Romanens

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le contexte

Le Conseil régional déménage en automne 2007. La préfecture du nouveau district de Nyon devant s'agrandir en raison de la réorganisation territoriale intervenant entre les anciennes préfectures de Nyon et Rolle. L'Etat de Vaud reprend donc les locaux du secrétariat régional. Nous devons de toute manière rechercher une solution pour de nouveaux locaux du fait que le secrétariat régional a renforcé son équipe, par l'engagement de deux cheffes de projet pour d'une part le développement, la promotion économique et les activités culturelles et sociales, d'autre part pour le tourisme et le patrimoine. Un(e) chef(fe) de projet pour l'urbanisme pourrait débiter en fin d'année 2007. Le secrétariat régional passe en moins d'une année de trois postes à plus de cinq postes, équivalents plein temps avec l'administration.

Cette nouvelle équipe libère des ressources au service des communes-membres et permet ainsi de mieux contribuer à la coordination et au suivi des projets en cours. Ce renforcement laisse aussi plus de marge de manœuvre au Conseil régional pour valoriser ses activités relatives aux projets d'intérêt régional via une communication plus conséquente et régulière.

Le projet

Dans ce contexte, ce présent préavis tient compte non seulement des conditions de déménagement mais aussi des conditions de réorganisation du secrétariat régional. Suivant les demandes formulées lors du dernier Conseil intercommunal, les points traités dans ce préavis sont les suivants:

1. Le déménagement: travaux et frais relatifs
2. L'aménagement des nouveaux bureaux
3. Les outils de travail informatiques
4. La communication du Conseil régional avec:
 - a) le développement d'un nouveau site web;
 - b) le changement d'adresse sur les supports papiers et lifting du logo.

1. Le déménagement

A l'issue de multiples recherches et négociations, le Comité de direction a approuvé l'emménagement dans les locaux situés au 2^{ème} étage, sis rue du Marché 10 au centre ville de Nyon pour les raisons suivantes:

- Un coût de location raisonnable par rapport à la moyenne de l'agglomération nyonnaise: CHF 5'442.- par mois, charges comprises¹.
- Une surface spacieuse de 242 m² avec possibilité de transformation en open-space, tout en conservant une salle de réunion pouvant accueillir aisément 20 personnes et un bureau pour le secrétaire régional. Un espace pourra être isolé dans l'open-space pour l'accueil des entreprises dans le cadre de la promotion économique ou pour toute séance en comité restreint.
- La centralité des bureaux: la proximité des transports publics, notamment de la gare.
- Les locaux étaient disponibles sans délai pour la réalisation des travaux. L'entrée dans les nouveaux locaux après travaux est prévue d'ici à la fin du mois d'octobre 2007.

Les fonds obtenus pour le déménagement

Le canton de Vaud dédommage le Conseil régional à hauteur de CHF 36'000.- pour la reprise des bureaux à la rue Jules-Gachet 5 à 1260 Nyon. Soit CHF 31'188.- pour la reprise sur les travaux d'aménagement effectués par le CR et CHF 4'812.- pour la reprise des loyers de novembre et décembre 2007.

La gérance LIVIT SA à Lausanne - bailleur des locaux à la rue du Marché 10 - contribue à ces travaux pour un montant de CHF 25'000.-. Le Conseil régional dispose ainsi de **CHF 56'188.-** de fonds de départ. Le budget pour les travaux d'emménagement, ainsi que le déménagement est décrit ci-après:

Budget de déménagement et d'emménagement à la rue du Marché 10 à 1260 Nyon	Crédit (CHF)	Débit (CHF)
Fonds de départ (gérance Livit: 25'000.- + canton de Vaud: 31'188.-)	56'188.00	
1. Démolition, cloisons, plafond, peinture, nettoyage		33'000.00
2. Electricité		23'313.70
3. Sols		33'000.00
4. Menuiserie		5'000.00
5. Cuisine		7'000.00
6. Adaptation des cache-radiateurs		5'000.00
7. Nettoyage		2'000.00
8. Transport (déménagement)		2'000.00
9. Réserve pour frais divers		5'000.00
Total des frais de déménagement		115'313.70
Dépassement du fonds de départ	-59'125.70	

¹Comparativement aux locaux actuels - Jules Gachet, le coût de location de ces nouveaux locaux est inférieur d'environ CHF 0.35 par m²

Chacune des dépenses mentionnées pour les travaux d'emménagement a fait l'objet de devis de plusieurs prestataires. Les entreprises retenues ont été sélectionnés en fonction des coûts et de la qualité de leur offre. Toutes les sociétés retenues exercent dans le district. Une seule dépense a été prioritairement décidée sur le critère de qualité: le sol. Un parquet en bois a été choisi, garanti sur de nombreuses années, ce qui n'est pas le cas des autres supports, moquette comme lino qui doit être changé tous les cinq ans environ. De plus, ce parquet représente une plus-value en cas de déménagement. Surtout, le parquet rehausse la qualité de l'espace visuel, cet aspect sera repris en point suivant.

Le dépassement de CHF 59'125.70 arrondi à **CHF 60'000.--** est donc l'un des objets du présent préavis, les autres dépenses sont couvertes par l'apport du canton et de la gérance.

2. L'aménagement des bureaux en open-space

Le mobilier actuel du secrétariat est hétéroclite et vétuste pour certains équipements. Il est indispensable d'aménager les locaux sur une base homogène et sobre. Il a été convenu de transformer les bureaux en open-space pour d'une part exploiter au mieux la superficie des bureaux, d'autre part pour bénéficier d'une lumière naturelle maximale à l'intérieur des bureaux.

Cadre de travail

Dans ce contexte il a été prévu de préserver un espace de travail de qualité « le plus calme et silencieux » possible pour tous les collaborateurs.

Pour ce faire, selon le plan esquissé en annexe, l'aménagement prévoit une distribution des bureaux distancés d'au moins deux mètres entre les différents chefs de projets. Leurs bureaux feront face aux fenêtres, pour limiter les interruptions causées par les va-et-vient récurrents. La réception et le secrétariat occuperont le centre de l'open-space, leurs bureaux seront jumelés pour favoriser l'échange. Les périphériques informatiques placés au centre de la grande pièce serviront de barrière virtuelle entre l'administration et les responsables de projets, le secrétariat sera ainsi moins souvent dérangé qu'actuellement.

Exposition de projets d'intérêt régional

Pour tirer profit de ce volume spacieux et lumineux, l'entrée servira d'espace d'exposition aux projets en cours, une sélection sera faite pour valoriser tour à tour, un, voire deux projets actuels. Il pourra s'agir de l'exposition du prix culturel, d'un projet territorial par l'affichage de cartes topographiques, de posters de projets territoriaux et de maquettes, entre autres. Cette fonction semble importante, puisque autant les élus politiques, que des représentants cantonaux comme des milieux économiques et associatifs viennent régulièrement au Conseil régional. De plus, des portes ouvertes au public pourraient être organisées pour mettre en exergue un projet et mieux faire connaître le Conseil régional.

Concept visuel et promotion régionale

Pour joindre ces deux objectifs qui sont la qualité du cadre de travail et la valorisation visuelle de projets régionaux, il semble nécessaire de minimaliser le mobilier. Suivant cette volonté de réserver un « lieu » dédié aux projets régionaux dans ces bureaux, il a paru pertinent de valoriser la filière bois régionale, qui tient une part non négligeable dans la nouvelle politique régionale. Une offre intéressante nous a été faite par un professionnel de la filière. Nous avons la possibilité de disposer pour l'aménagement des bureaux de bois de tilleul et d'érable suisses (de ton très clair).

Partant du principe d'être créatif tout en respectant un budget minimum, il a été convenu de:

- Limiter le nombre d'armoires pour libérer l'espace visuel en utilisant les parois murales de l'open-space pour fixer à mi-hauteur une étagère murale par paroi, profitant ainsi de leur longueur.
- Intégrer dans l'open-space des stores en bois naturel ainsi que des toiles en coton (pouvant être imprimées avec par exemple le logo du Conseil régional ou des photographies de la région), ces deux éléments seront fixés au faux-plafond par des rails. Ces caches visuels serviront d'isolations phonique et visuelle. Ces séparations peuvent être retirées lorsqu'elles ne sont pas nécessaires. Elles serviront de fermeture sur l'espace prévu pour les petites séances ou la promotion économique, de même sur l'espace de travail des cheffes ou chef de projet.

Suivant cette démarche, a été évalué un budget précis des dépenses d'agencement des bureaux respectant le concept « atelier d'architecture » suivant une ligne visuelle épurée valorisant le bois régional de qualité.

Le montant total de l'aménagement, qui commence de l'espace d'accueil, à la salle de conférence, en passant par les bureaux du secrétariat à ceux des cheffes de projet et du secrétaire régional, sans oublier l'espace pour les petites séances se chiffre à **CHF 28'000.-**. Un tableau exhaustif est consultable en annexe, il compare le choix des dépenses avec une formule bureautique classique. Cette dernière se monte à plus de CHF 56'000.-, (annexe 2). Des « économies » d'environ CHF 28'000.- sont ainsi réalisées avec ce concept. Les montants peuvent être vérifiés sur les différents catalogues de prestataires d'agencement de bureaux.

3. Les outils de travail informatiques

Nous rappelons que deux nouvelles collaboratrices ont débuté leurs activités au Conseil régional au milieu de cette année et qu'une troisième personne pourrait débuter cet automne. Dans ce sens, il est nécessaire de munir le secrétariat régional des outils informatiques adéquats. Compte-tenu des domaines d'activités couverts par les départements, il est opportun de disposer de logiciels répondant aux besoins professionnels. L'équipe étant plus nombreuse, le système de mise en réseau informatique doit être revu et adapté ; l'agenda électronique utilisé actuellement (outlook) doit être adapté. Les frais pour couvrir ces adaptations informatiques ont été évalué à **CHF 16'000.-**. L'évaluation des dépenses est justifiée comme suit:

Libellé	descriptif produit	coût unitaire	tva	total
Exchange serveur 5 licences	outlook	2'250.00	168.75	2'418.75
software graphisme, mise en page	Adobe creative Suite 3 Standard	1'913.57	143.52	2'057.09
appareil photo numérique	Canon	500.00	37.50	537.50
3-4 postes de travail informatique	PC Dell / Mac G5 (wifi intégré)	1'600.00	120.00	5'160.00
1 laptop portable	Dell (PrecisionTM M90, wifi intégré)	2'760.00	207.00	2'967.00
imprimante laser	Dell	600.00	45.00	645.00
service de maintenance annuelle + réserve				2'000.00
Evaluation des dépenses				15'785.34

4. La communication du Conseil régional

Plusieurs facteurs indiquent que le Conseil régional doit renforcer sa communication, cela à deux niveaux :

- Au niveau institutionnel. Le Conseil régional doit valoriser ses activités auprès des communes de l'ancien district, mais aussi des communes en cours d'intégration dans le nouveau district.
- Au niveau des projets territoriaux. Le Conseil régional représente l'interface entre les communes et les projets d'intérêt régional. En soutenant concrètement ces projets dans une démarche coordonnée de communication, suivant un fil rouge qui est le PDR, cet effort de coordination facilitera la transparence, une meilleure cohérence dans les actions de communication des projets d'intérêt régional et des économies d'échelle. Le positionnement en termes d'image de la région s'en trouvera renforcé, les projets localisés gagneront en force de communication.

4.a Le développement d'un nouveau site web, indépendant

Outil fédérateur, le site web sert de plateforme d'information intermédiaire pouvant contenir le maximum de données. Le même support peut intégrer tant la dimension institutionnelle, que la dimension opérationnelle par la valorisation des projets en cours. Il est accessible à tout moment par n'importe quel public.

Actuellement, le Conseil régional partage le site web avec la ville de Nyon et Nyon Région Tourisme. A l'issue de trois années d'expérience, les différents partenaires nous font remonter une critique sur le manque de visibilité des actions régionales et du Conseil régional. De plus le district s'agrandit une adaptation de l'image régionale est nécessaire. Le comité de direction a fait le choix de l'organisation d'un appel d'offres pour la création d'un nouveau site web.

4.b Le changement d'adresse sur les supports papiers et lifting du logo.

Le déménagement, la révision des statuts, un secrétariat régional plus étoffé, autant de vecteurs qui expriment la construction d'une institution jeune et dynamique. Après quelque quatre années de fonction, le comité de direction considère que le lifting du logo est nécessaire. Ce changement a pour but de transmettre cette volonté de développement, d'évolution et d'adaptation du Conseil régional au nouveau district et à ses enjeux croissants. Il s'agira notamment d'intégrer les modifications d'adresses sur les en-têtes de lettres, de cartes de visites et de remerciements, sans oublier les enveloppes.

Le budget évalué pour cette action de communication ponctuelle est estimé à CHF 24'000.--, sa portée peut s'évaluer sur au moins trois années – il est détaillé ci-après:

Budget communication:

Libellé	coût unitaire	tva	total
site web: création et développement			15'000.00
création logo mise en pages des supports avec changement d'adresse	6'000.00	456.00	6'456.00
photographies (copyright Conseil régional)	2'205.00	167.58	2'372.58
Evaluation des dépenses			23'828.58

Récapitulatif

1. Le déménagement: travaux et frais relatifs à l'aménagement	CHF 60'000.--
2. L'aménagement des nouveaux bureaux (mobilier,...)	CHF 28'000.--
3. Les outils de travail informatiques	CHF 16'000.--
4. La communication du Conseil régional avec: a) le développement d'un nouveau site web; b) le changement d'adresse sur les supports papiers et lifting du logo.	CHF 24'000.--
Divers et imprévus	CHF 2'000.--
Total	CHF 130'000.--

La vente d'une partie du mobilier actuel du secrétariat permettra peut-être de réduire en partie l'investissement pour un montant qui est estimé à un peu moins de CHF 10'000.--.

Conclusions

Les informations transmises sont clairement justifiées pour faciliter l'analyse de la commission nommée lors du dernier Conseil intercommunal. Le secrétariat régional se tient à l'entière disposition des membres de cette commission pour fournir de plus amples indications.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le fonds d'investissement du Conseil régional.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°33-2007 concernant la contribution de CHF 130'000.-- pour le déménagement et la réorganisation du Conseil régional du district de Nyon

ouï le rapport de la commission de gestion et finances

ouï le rapport de la commission ad' hoc

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide d'autoriser la réalisation du déménagement et la réorganisation du Conseil régional du district de Nyon

d'approuver la dépense de CHF 130'000.-- pour la réalisation du déménagement et la réorganisation du Conseil régional du district de Nyon par un prélèvement sur le fonds d'investissement régional à raison de 20% par année sur cinq ans.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 30 août 2007, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

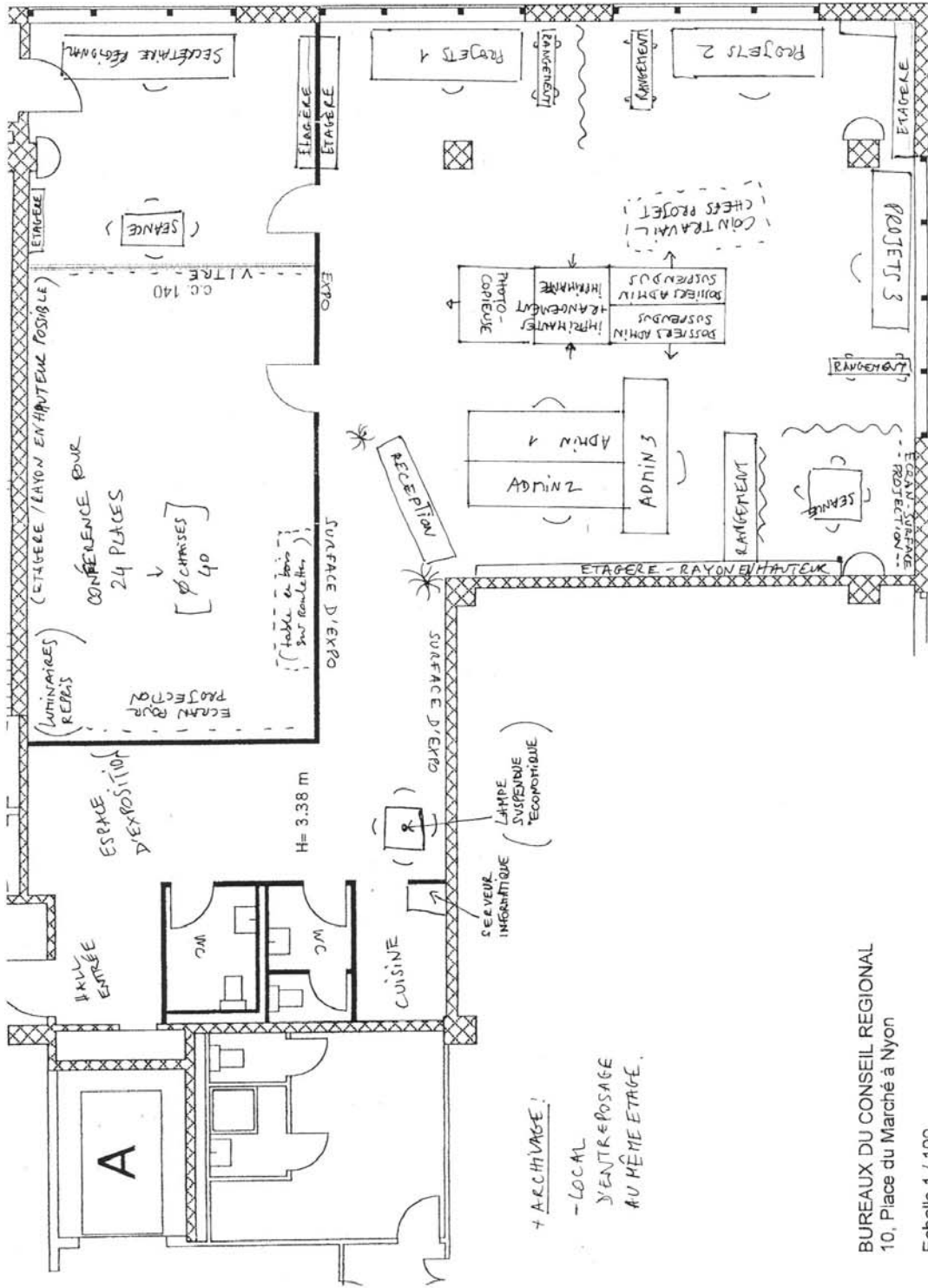
Le Président

Le Secrétaire

Pierre-André Romanens

Patrick Freudiger

Annexe : plan indicatif de l'aménagement des nouveaux locaux du Conseil régional



BUREAUX DU CONSEIL REGIONAL
 10, Place du Marché à Nyon

Echelle 1 / 100
 11.00.00.0000